

Votre **permis de conduire** de chauffeur professionnel bientôt sans valeur?



Oui, sauf si votre employeur organise des formations pour l'aptitude professionnelle !

Tous les chauffeurs professionnels ayant un permis de conduire C(E) et D(E) doivent posséder un certificat d'aptitude professionnelle. Pour que vous puissiez conserver celui-ci, votre employeur doit organiser cinq jours de formation continue dans les cinq ans. Après ces formations, le certificat d'aptitude professionnelle est inscrit sur votre permis de conduire sous le code 95.

Plus d'info ?

www.ubt-fgtb.be info@ubt-fgtb.be

 UBT-FGTB Transport et Logistique

 @ubt_fgtb



Vous travaillez comme chauffeur dans le secteur du transport de marchandises pour compte de tiers



Vous transportez des marchandises pour compte de tiers. L'entreprise pour laquelle vous travaillez n'est pas propriétaire des marchandises que vous transportez. Vous travaillez dans le garage d'une telle entreprise.

L'entreprise pour laquelle vous travaillez ressortit à la commission paritaire 140.03 et a un numéro ONSS commençant par le préfixe 083. Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur votre contrat de travail ou votre fiche de paie. Toutes les conventions collectives conclues dans ce secteur sont d'application à vous également.

L'UBT vous informe sur :

- les salaires minimums et les montants du temps de disponibilité;
- l'indemnité RGPT (indemnité nette par heure de temps de travail et/ou temps de disponibilité);
- les indemnités de séjour (indemnités nettes lorsque le chauffeur est obligé de passer son repos journalier et/ou hebdomadaire en dehors de son domicile et/ou de son lieu de travail);
- l'indemnité d'ancienneté;
- la prime de fin d'année;
- les délais de préavis;
- le chômage avec complément d'entreprise (auparavant la prépension);
- la prime syndicale;
- le passeport de compétences annuel obligatoire avec l'inventaire des formations suivies;
- l'indemnisation des heures de formation à charge de l'employeur;
- **Autogrill Trucker Club Card**: une réduction de 20% dans les restaurants self-service de Carestel, AC Restaurants, Autogrill et Ciao en Belgique et dans le Grand-Duché de Luxembourg et réduction de 20% chez Pizza Hut Express et Délifrance. Aux Pays-Bas, vous pouvez utiliser cette carte de réduction dans les restaurants self-service AC, tous les restaurants Flavours et Albert's Corner. Et à l'achat d'un repas chaud et d'une boisson, le café vous est offert gratuitement;
- **Orditach**, un outil bon marché pour lire votre carte de conducteur numérique. Réduction de 30% sur 'Orditach Print' (une clé USB avec lecteur de carte et logiciel intégrés) qui vous permet d'avoir immédiatement un relevé de vos prestations (sans risque de perdre les données de vos temps de conduite) ainsi que des éventuelles infractions aux temps de conduite et de repos;
- les vêtements de travail, les frais de déplacement et ainsi de suite.



L'UBT vous informe également sur les avantages octroyés par le Fonds social Transport & Logistique :

- l'assurance bagages en cas de perte ou de détérioration de vos effets personnels pendant vos déplacements professionnels avec un véhicule de l'entreprise;
- l'indemnité complémentaire payée en cas de **maladie ou d'accident**;
- l'indemnité en cas de **perte définitive du certificat de sélection médicale**;
- l'**indemnité de décès** survenu pendant l'exécution du contrat de travail et/ou sur le chemin du travail;
- la **prime de départ** en cas de mise à la retraite ou de départ à la prépension (maintenant régime de chômage avec complément d'entreprise);
- le remboursement à votre employeur des **frais engagés pour l'obtention du permis de conduire** (examen des yeux, examen médical, frais du permis de conduire);
- le **contrat d'assistance d'Europ Assistance** pour les déplacements en camion effectués en Belgique et à l'étranger;
- l'**accompagnement psychologique en cas d'événement traumatisant** survenu pendant l'exécution de votre travail;
- l'**assurance hospitalisation** en cas d'une occupation dans le secteur de minimum six mois ininterrompus;
- le **deuxième pilier de pension** pour tous les travailleurs occupés depuis au moins six mois dans le secteur;
- le **budget formation** que votre employeur reçoit tous les six mois du Fonds social;
- le remboursement à votre employeur des **formations ADR**.



Saviez-vous que ...

- **Votre employeur reçoit tous les ans des subsides du Fonds social Transport & Logistique pour financer les formations?**
- **Vos heures de formation doivent être rémunérées par votre employeur?**
- **Vous bénéficiez également d'une pension de deuxième pilier?**



L'UBT Transport routier & logistique mène des actions dans votre secteur également !

- ✓ L'UBT œuvre en faveur de **contrats de travail stables, assortis de véritables droits**. Après 3 mois ou 60 jours de travail, les intérimaires doivent recevoir un contrat stable. Et les prestations d'un travailleur intérimaire effectuées dans la même entreprise doivent être prises en compte pour l'ancienneté lorsque ce travailleur intérimaire reçoit plus tard un contrat stable. Il faut décourager les contrats journaliers en renforçant la réglementation.
- ✓ Nous luttons depuis des années contre le "**dumping social**". Nous menons une lutte acharnée contre les entreprises belges qui créent des entreprises boîtes aux lettres en Europe de l'Est et font rouler des chauffeurs de ces pays sur nos routes pour un salaire de misère. Sur le terrain et dans le monde politique, nous œuvrons à une prise de conscience du problème du dumping social et nous cherchons des solutions pour libérer le secteur du transport de ce fléau. Via notre réseaux sociaux, nous vous tenons au courant de toutes les actions que nous menons. Consultez également nos Livres noirs sur le dumping social sur www.stopsocialdumping.org.
- ✓ **Gaz dans les conteneurs** : un tueur silencieux des travailleurs du secteur du transport et de la logistique. L'exposition aux produits chimiques et leurs conséquences néfastes pour la santé ne sont pas encore suffisamment connues. L'UBT travaille **avec le Fonds social Transport & Logistique** à une **campagne de sensibilisation** visant à informer aussi bien les travailleurs que les employeurs.
- ✓ Grâce à notre pression syndicale, nous sommes parvenus à réaliser pour tous les travailleurs du secteur transport routier & logistique une **assurance hospitalisation** ainsi qu'une **pension de deuxième pilier**.
- ✓ L'UBT Transport routier & Logistique a publié sept Livres noirs sur les **parkings le long des autoroutes**. Et chaque année, la conclusion était la même : manque de places de stationnement, manque de sécurité, manque de confort. Nous continuons à diffuser ce message et à interpeller les instances compétentes.
- ✓ **La santé** est notre principale richesse. Nous luttons contre le problème de l'apnée du sommeil en promouvant un mode de vie sain.